

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence : T05-EUTF-SAH-REG-18 Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	L'action sera mise en œuvre au : <ul style="list-style-type: none"> - Mauritanie : Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi - Mali : Région de Mopti - Burkina Faso : Région du Boucle du Mouhoun, Nord et Sahel, - Niger : Régions de Tillabéry et Tahoua - Tchad : Régions du Kanem, et du Lac
Montants concernés	Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 98.349.096,41 EUR Cofinancement des membres de l'Alliance : 10.000.000 EUR AFD
Modalités de mise en œuvre	Gestion Directe : Subventions et Contrat de Services notamment Gestion Indirecte : Convention de Délégation
Code CAD	110 - 120- 140 – 150 – 232 – 311 – 312 – 323 – 430 – 520 – 730
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A14. Enhance the resilience agenda aiming at reducing food insecurity and under-nutrition and increase the delivery of basic services notably through the AGIR (Sahel) and Share 0 (Horn of Africa) initiatives
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels
Durée de la mise en œuvre	Estimé à 48 mois
Bénéficiaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages vulnérables, économiquement affaiblis y compris les réfugiés et les déplacés - Les jeunes et la société civile de la jeunesse - Les femmes et jeunes filles - Les acteurs économiques des filières agro-pastorales, et en particulier les organisations professionnelles / coopératives - Les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les entités / acteurs locaux

Dérogations, accords préalables, exceptions autorisées et cas à signaler¹

- Cas à signaler : attribution directe d'une subvention (20.b)

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Une demande d'actions urgentes dans les zones transfrontalières du G5 Sahel. Le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel (PIP) est composé de projets régionaux structurants et des projets concernant principalement les zones frontalières, articulés autour des 4 axes stratégiques de la Stratégie pour le développement et la sécurité du G5 Sahel, à savoir : Défense et Sécurité, Gouvernance, Infrastructures et Résilience et Développement humain. Sur cette base, et faisant suite aux décisions du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat tenu à Nouakchott le 2 juillet 2018, le Secrétariat permanent du G5 Sahel a reçu instruction du Conseil des Ministres du G5 de lancer en urgence des projets à impact rapide dans les régions fragiles frontalières des trois fuseaux d'interventions de la force conjointe : fuseau Ouest (Mauritanie-Mali), fuseau Centre (Mali-Burkina-Niger) et fuseau Est (Niger-Tchad).

Plus spécifiquement, les chefs d'Etat du G5 ont souhaité une intervention couvrant :

- Des projets d'aménagement hydro-agricole dans les régions du Centre Sahel et du Centre Nord du Burkina Faso ;
- La réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable au Mali (Région de Mopti, cercle de Koro) ;
- Des projets de réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement en Mauritanie, dans la wilaya de l'Hodh El Chargui, dont notamment les Moughataa de Amouj, Bassikounou et Oulata près de la frontière malienne, et potentiellement dans la wilaya de l'Hodh El Gharbi ;
- La réalisation des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages pastoraux dans la Région de Tillabéry et Tahoua au Niger (Départements : Terra, Tillabéry, Oualam, Filingué et Tahoua) ;
- L'aménagement des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages hydrauliques pastoraux dans la région du Kanem au Tchad (Départements : Kanem, Nord Kanem et Wadi Bissam).

Ils ont souhaité que les actions agissent sur les causes profondes de la vulnérabilité et s'inscrivent dans une approche globale en agissant sur les besoins urgents d'alimentation en eau potable mais aussi en renforçant les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales de ces zones et en appuyant également les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale en renforçant le tissu socio-économique locale. Ces actions doivent s'inscrire en cohérence avec les actions de la Forces Conjointes du G5 Sahel et démontrent le continuum Sécurité et Développement cher au G5.

Une réponse à la demande du G5 dans le cadre de l'Alliance Sahel. Le présent *Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel* est une réponse directe à cette demande des Chefs d'Etat du G5 Sahel, élaborée conjointement avec le Secrétariat

¹ Annexe H2B/H2D du COMPANION

Permanent du G5 dans le cadre de l'Alliance Sahel avec les contributions de ses membres. Son objectif général est d'améliorer les conditions de vie, la résilience des populations vulnérables et la cohésion sociale à travers notamment l'amélioration de l'accès à l'eau dans les régions les plus fragiles des pays du G5 Sahel. Il se décline en trois piliers d'interventions qui ont vocation à se déployer sur les zones identifiées comme prioritaires par les pays du G5 :

- Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un meilleur accès aux services de base à travers un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement.
- Renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en renforçant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale en renforçant le tissu socio-économique locale.

L'identification des actions en cours susceptibles d'apporter des réponses immédiates. Tous les bailleurs impliqués dans l'Alliance ont examiné quels programmes en cours étaient susceptibles de répondre à la demande du G5 et s'il était nécessaire de les redéployer pour cibler les zones pertinentes dans les plus brefs délais. Un certain nombre d'actions ont été identifiées et sont présentées ci-après.

La mobilisation de ressources additionnelles au travers d'un programme commun de l'Alliance Sahel. L'Union européenne a décidé de la mobilisation de 98.3¹ millions d'euros supplémentaires pour répondre à ce Programme d'Urgence et compléter les actions déjà en cours de mise en œuvre. Ces 98.3M€ sont mobilisés au travers de cette présente action et sont complétés par un cofinancement de 10M€ de l'Agence française de développement pour une action d'hydraulique villageoise en Mauritanie que l'agence mettra en œuvre avec les autorités nationales. Ce budget comprend les contributions additionnelles du Royaume du Danemark (25 millions DKK) et de la République fédérale d'Allemagne (25 MEUR) aux piliers 2 et 3 de la présente action. Les capacités de mise en œuvre d'autres membres de l'Alliance, en particulier la GIZ et l'agence LUXDEV sont également mobilisées sur financement de l'Union européenne pour intervenir respectivement au Mali et au Niger.

Cette action s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de l'Alliance Sahel en favorisant la fourniture rapide de services de base et la cohabitation pacifique des communautés de ces régions périphériques et vulnérables à moyen terme et en assurant une mise en œuvre souple, flexible et rapide. Les programmes mis en œuvre par les agences seront complétés par des actions mises en œuvre par des ONG sélectionnées en fonction de leur capacité à répondre immédiatement aux demandes des piliers 2 et 3 en étroite association avec les autorités nationales, locales et les représentants de la Société civile. Une action particulière sera mise en œuvre par l'ONG HD pour prévenir et réduire la conflictualité au sein des communautés agro-pastorales et le long des routes de transhumance sahéliennes par la médiation communautaire.

Les actions seront conduites dans un esprit de partenariat multi-acteurs, associant le G5, son Secrétariat permanent, l'Union européenne, l'Alliance Sahel et ses membres contributeurs qui participeront ensemble à la gouvernance du programme.

¹ Montant arrondi. Montant initial 70 MEUR

L'alliance Sahel entend associer ses membres pour contribuer au financement de ce programme. Le présent programme a en effet la capacité de fédérer des contributions additionnelles pour répondre aux besoins très importants des populations des zones ciblées.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Un contexte de crise multidimensionnel

Le Sahel reste une des régions les plus pauvres du monde, confrontée à la fois à des enjeux sécuritaires complexes et de fortes vulnérabilités économiques et sociales. Près de la moitié de la population sahélienne vit avec moins de 1,25 dollar par jour et les pays de la région sont classés au plus bas de l'indice de développement. Les défis que pose l'insécurité dans certaines parties de la région détériorent cette situation et la montée de la frustration et de l'extrémisme violent ont particulièrement augmenté la fragilité de la région. Les effets du conflit au nord du Mali se répandent au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Par ailleurs, l'insurrection de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria a également durement touché le Niger et le Tchad.

La région est exposée à des risques climatiques et environnementaux marqués par l'irrégularité des pluies, la sécheresse et des inondations récurrentes. Malgré l'urbanisation rapide, 64% de la population sahélienne est rurale et vit en grande partie de l'agriculture et de l'élevage. Environ 20% de la population ouest africaine est en situation de crise permanente mais la fréquence et la sévérité des crises alimentaires des dernières années érode la résilience des populations vulnérables (crise nutritionnelle de 2005, crise alimentaire de 2012, où 18,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence). Suite à de forts déficits pluviométriques dans une grande partie de la région lors de la saison des pluies de 2017, le Sahel est de nouveau confronté à une situation critique avec environ 10 millions de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire d'urgence durant la période de soudure agricole de juin-août 2018.

La pression démographique et le changement climatique fragilisent les systèmes de productions et les modes de vie des agriculteurs et des éleveurs, notamment en réduisant la possibilité des déplacements transhumants. Cette pression autour des ressources naturelles (eau, pâturage, etc.) est exacerbée par des contrats sociaux sous tensions. Face à la crise sécuritaire, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ont perdu de leur légitimité et la présence insuffisante des services de l'Etat a conduit à la marginalisation de certains groupes sociaux ou communautaires.

Cette situation est particulièrement critique dans les zones transfrontalières et reculées où intervient la Force Conjointe du G5, dans les 3 bandes frontalières à l'ouest la frontière Mauritanie/Mali, au centre la région Mali/Burkina Faso/ Niger (Liptako Gourma) et à l'Est la frontière du Niger/Tchad. Ces zones excentrées sont historiquement délaissées, l'administration locale est en grande partie absente et les services sociaux de bases ne sont pas assurés.

Un véritable cercle vicieux s'est ainsi engagé dans ces zones, le manque de développement entraînant des conflits et des tensions qui à leur tour causent davantage de pauvreté et de marginalisation.

2.2 Un contexte économique et social justifiant une action intégrée de stabilisation.

La question primordiale de l'eau. A la suite des vagues de sécheresse des années 1970 et 1980, l'accent a été mis depuis les années 1970 et 1980 sur l'alimentation en eau potable des populations rurales et les systèmes d'irrigation villageois. Dans le cadre plus large des politiques de décentralisation, les communautés territoriales sont progressivement devenues

des acteurs de première ligne dans la fourniture de ces services. Encore aujourd'hui l'irrigation de petite échelle représente la majeure partie des surfaces irriguées. Les collectivités ont impliqué les opérateurs privés pour la construction mais également la gestion et le renouvellement des équipements. Dans les années 90 et 2000, l'irrigation privée a considérablement contribué à l'expansion des zones irriguées au Sahel.

Malgré ces développements, les zones propices à l'agriculture irriguée au Sahel demeurent sous-développées et ne sont pas totalement exploitées. Les pays du Sahel disposent encore de nombreuses ressources en eau qui ne sont pas exploitées. A défaut d'exploiter les réserves d'eau de surface et souterraines, l'agriculture reste principalement pluviale et directement soumise aux aléas climatiques. La question de l'accès à l'eau se pose autant pour les humains que pour le bétail, dans des régions où l'élevage pastoral représente la première activité économique.

Cette situation justifie pleinement la priorité accordée à l'amélioration de l'accès à l'eau dans le Programme d'urgence du PIP. Les différentes infrastructures ciblées permettront d'améliorer les conditions de vie des populations rurales de ces zones frontalières en réduisant les maladies hydriques et infectieuses et permettant le développement de la production irriguée et un accès plus simple à l'eau des populations pastorales. Ces actions démontreront également aux populations que les gouvernements s'impliquent dans la satisfaction de leurs besoins de base et n'apportent pas qu'une réponse sécuritaire.

L'absence de l'Etat nourri la montée d'un sentiment de marginalisation, d'injustice et une méfiance des populations à l'égard des institutions. En effet, les dispositifs de prévention et gestion des conflits mis en œuvre par l'Etat ont des difficultés en termes de conception et de mise en œuvre et la réponse apportée par les forces de sécurité et de défense n'est pas suffisante. Cette situation est d'autant plus problématique que la dégradation des ressources naturelles a profondément affecté les dispositifs de gestion des espaces agro-pastoraux. Au-delà des questions de radicalisation et de contestation politique, ce sont les conditions d'accès aux puits pastoraux qui peuvent dégénérer en conflits entre agriculteurs et éleveurs particulièrement lors de la transhumance (mois de juin et juillet) et à la fin de l'hivernage (septembre-octobre). C'est la raison pour laquelle le programme d'urgence prévoit, en plus des infrastructures hydrauliques des actions de médiation et de règlement des différends. La situation actuelle est particulièrement difficile pour la population pastorale qui doit faire face à la sécheresse qui a touché toute la ceinture sahéenne du nord. Au Tchad, jusqu'à 40% des zones pastorales ont été affectées négativement. En Mauritanie, jusqu'à 95% des zones sont touchées (Source: CILSS). Environ 2,5 millions de pasteurs et d'agro-pasteurs risquent de connaître une grave crise de subsistance (Source: FAO).

Ce vide social et institutionnel laisse la voie libre aux groupes djihadistes qui capitalisent sur la frustration et ces tensions en apportant certains services de protection des populations et en menant des activités économiques et sociales à leur profit.

Cette situation est particulièrement critique dans les zones excentrées qui sont historiquement délaissées et où l'administration est en grande partie absente. Ce sont en particulier les régions transfrontalières d'intervention de la Force Conjointe du G5 Sahel, les fuseaux ouest (Mauritanie/ Mali) centre (Mali, Niger Burkina Faso) et Est (Niger/Tchad) où le G5 souhaite apporter une réponse intégrée sécurité et développement, qui permettra une véritable stabilisation.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. L'approche multisectorielle développée par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

Afin de relever les multiples défis en matière de stabilité, de sécurité et de résilience, le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFU), en complémentarité de l'aide fournie au titre d'autres instruments de l'UE, met en place une approche globale intégrée articulée autour de trois piliers : 1) améliorer la résilience des communautés locales et leur accès aux services de base en reliant les efforts de relèvement, de reconstruction et de développement (LRRD) dans les régions particulièrement touchées par les actuels défis environnementaux, socio-économiques et de sécurité ; 2) appuyer les forces de sécurité et lutter contre les réseaux de trafiquants et de criminels ainsi que les activités liées au terrorisme ; 3) prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Ces actions sont particulièrement complémentaires du soutien conséquent apportée à l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel.

L'approche du FFU au Sahel vise en effet à relever les défis tant structurels qu'immédiats de façon durable et globale. Cette approche, qui mobilise plus de 325 millions d'euros dans sept pays de la région du Sahel et du Lac Tchad, cible en priorité les groupes et communautés les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux déplacements et les interventions sont centrées sur les régions en situation d'extrême fragilité et le plus souvent dans des situations de conflit.

Chacun des projets mis en œuvre dans la région suit une approche multisectorielle qui répond aux besoins alimentaires fondamentaux tout en améliorant l'accès aux services de base, le retour des services publics et les problèmes à long terme tels que le dialogue communautaire et la gestion des ressources naturelles. Cette approche multisectorielle est une caractéristique clé de l'approche du Fonds fiduciaire en matière de résilience. En particulier, l'objectif est de renforcer la résilience en renforçant les capacités nationales. Les autorités locales sont impliquées à toutes les étapes du cycle du projet, de la formulation à l'évaluation, et les politiques nationales font partie intégrante des indicateurs du projet.

Les actions se déroulent dans des régions exposées à l'extrême pauvreté et très souvent dans des situations de conflit. Le programme de résilience adopte une approche agile et sensible aux conflits, capable de s'adapter à des contextes et des paramètres en évolution rapide ; les activités sont considérées comme flexibles et les domaines d'intervention peuvent être facilement modifiés. Cette approche répond à des besoins immédiats et essentiels pour combler le fossé entre l'aide humanitaire et la coopération au développement. À plus long terme, le programme s'efforce d'appuyer le retour des services publics pour améliorer l'offre, la qualité et l'accès aux services sociaux. Le programme résilience comprend également des projets de développement économique particulièrement adaptés aux groupes vulnérables, afin d'accroître durablement la productivité et les revenus agricoles et alimentaires.

Concernant, les piliers 2 et 3, le Fonds Fiduciaire apparaît comme un outil financier idéal en vue d'instaurer dans la région une approche globale pour la cohésion sociale et la résilience. Les défis multiples qui touchent la région appellent à la mise en place d'initiatives inclusive qui vise cet objectif.

3.2. Une action consolidée de l'Alliance Sahel et fondée sur un ancrage national et local fort.

Une action fédératrice et consolidée via l'Alliance Sahel. L'initiative de l'Alliance Sahel vise à mieux coordonner et améliorer les modalités de mise en œuvre de ses membres afin de permettre une action plus rapide et plus souple, en particulier dans les zones fragiles.

Les six principales thématiques de l'Alliance intègrent les 4 secteurs prioritaires du PIP et sont au cœur de toutes les stratégies nationales, régionales et internationales et : (i) Employabilité des jeunes (ii) Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire (iii) Climat et accès à l'énergie (iv) Gouvernance (v) Décentralisation et services de base (vi) Sécurité. Sur la base de ces priorités communes, la Banque Mondiale, la BAD, le PNUD, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume Uni, Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas et l'UE ont décidé de se réunir conjointement avec les pays du G5 Sahel, pour travailler sur de nouvelles méthodes plus rapides et flexibles, afin d'intervenir plus et mieux dans la région, et en particulier dans les zones fragiles et périphériques.

Les membres de l'Alliance Sahel ont défini des objectifs clairs et mesurables en matière de services publics de base et de décentralisation. Le premier indicateur de ce secteur est « d'assurer l'accès à 25 millions de personnes supplémentaires à l'eau potable ». Le pilier 1 de la présente action contribue donc directement à l'indicateur fixé par l'Alliance. De manière à accroître le progrès dans ces domaines et accélérer la mise en œuvre il est proposé d'assurer la mise en œuvre des infrastructures prévues dans le cadre du pilier 1 qui répondent au programme d'urgence du G5 via des actions actuellement en cours et qui pourrait être abondés.

Un ancrage national et local. Dans le cadre de l'action un partenariat fort et formalisé sera établi avec les politiques nationales et les autorités locales. L'action devra s'inscrire dans le cadre des politiques nationales de chacun des pays du G5 dans une volonté commune d'accompagner l'existant et d'assurer une pérennité.

Le renforcement des capacités au niveau des collectivités locales permettra une mise en œuvre à grande échelle et l'apprentissage des actions de résilience. Les collectivités locales jouent un rôle central dans la maîtrise d'œuvre des projets avec l'appui des services techniques déconcentrés. Les collectivités locales constituent encore dans cette zone le lien le plus étroit entre les populations et la puissance publique, pas vue comme lointaine, répressive ou contraignante mais comme pourvoyeuse de services.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif général du « *Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel* » est d'améliorer les conditions de vie, la résilience et la cohésion sociale des populations vulnérables à travers notamment l'amélioration de l'accès à l'eau dans les régions les plus fragiles des pays du G5 Sahel.

L'action se décline en trois piliers d'intervention :

Pilier 1 : Favoriser les conditions de vie des populations frontalières, par l'amélioration des services de base, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Pilier 2 : Renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en renforçant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pilier 3 : Appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale en renforçant le tissu socio-économique locale.

4.1.1 Pilier 1 : Favoriser les conditions de vie des populations frontalières, par l'amélioration des services de base, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ce pilier vise à améliorer l'accès à l'eau des groupes vulnérables y compris les déplacés, réfugiés et communautés hôtes et populations mobiles en améliorant les infrastructures d'alimentation en eau potable et aux ouvrages pastoraux. Ce pilier 1 de l'action contribuera de manière directe au volet « Construction/aménagements des ouvrages hydrauliques et assainissement » du Programme d'urgence du PIP.

4.1.1.1 Mauritanie : Projet de réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement dans la région de Hodh el Chargui et Hodh el Gharbi

La demande du G5 est de permettre la réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement dans la wilaya de l'Hodh El Chargui, dont notamment les Moughataa de Amouj, Bassikounou et Oulata près de la frontière malienne, et potentiellement dans la wilaya de l'Hodh El Gharbi.

a. Rappel du contexte en Mauritanie

Située au sud-est de la Mauritanie, la région d'Hodh el Chargui est celle concentrant le nombre le plus important de personnes en besoin d'assistance dans le pays, soit 73.000 individus (réfugiés et populations locales) dont 52% de femmes et 31% d'enfants. Cette région aride à la frontière malienne est aux premières loges de l'arrivée de réfugiés provenant du Nord-Mali. Ces populations font face à des besoins multisectoriels notamment en termes d'accès à l'eau et en sécurité alimentaire dans une zone où les ressources sont très pauvres ainsi qu'à des risques spécifiques en termes de protection et des défis autour de l'éducation et la professionnalisation des jeunes.

Cette situation se superpose à une grande vulnérabilité structurelle des communautés locales dans cette région, qui font face à un contexte d'insécurité alimentaire causé notamment par la rigueur du climat et des déficits pluviométriques récurrents. La production agricole s'est ainsi

fortement réduite par rapport à la saison passée, et des niveaux alarmants de malnutrition sont constatés dans la région. La présence des réfugiés maliens, détenteurs de cheptels et dont le principal moyen d'existence est l'élevage, aggrave le déficit de régénération des pâturages, causant des phénomènes de transhumance accrus et prolongés avec un risque élevé de conflits et de disputes sur les ressources entre communautés le long des frontières. Les risques de tensions intercommunautaires sont élevés dans cette région où les ressources en eau, pâturages et l'accès aux services de bases sont extrêmement limités.

Un appui au renforcement des capacités des services déconcentrés et aux structures sociales de base dans les zones agropastorales doit être envisagé en lien avec la réponse aux besoins des communautés locales et réfugiées en infrastructures et services de base, notamment dans les domaines de l'eau, l'assainissement, ou encore l'accès aux services vétérinaires. Cet appui se doit de tenir compte de l'équilibre fragile entre ces communautés afin de promouvoir une coexistence pacifique.

b. Identification d'actions déjà pertinentes

Dans le cadre du FED, la Mauritanie bénéficie de trois larges projets contribuant à améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement dans les régions frontalières de la Mauritanie et particulièrement le Hodhs El Chargui et Hodh el Gharbi :

- Projet Eau Potable et Assainissement *Cinq Wilayas de Mauritanie*, mis en œuvre par l'AFD, (15,1 MEUR). Le projet comprend trois composantes complémentaires pour améliorer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et la gouvernance du secteur. Ce projet mis en œuvre dans Hodh El Chargui constitue un vecteur intéressant pour la mise en œuvre des infrastructures hydraulique prévue dans le programme d'urgence du PIP ;
- Projet d'appui à la sécurité et au développement en Mauritanie (13 MEUR), qui prévoit entre autres la réalisation de 12 forages avec systèmes d'adduction d'eau dont la plupart au Hodh El Chargui ;
- Le programme RIMDIR (35 MEUR pour quatre wilayas dont le Hodh Ech Chargui et le Hodh El Gharbi), dont la convention de financement récemment signée prévoit la possibilité de financer des aménagements socioéconomiques de base, y compris des d'adduction d'eau et d'assainissement. Ce projet est mis en œuvre par l'AFD et Enabel

Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance contribuent également à l'approvisionnement en eaux dans les régions frontalières :

- Le projet PAEPA, financé par la BAD et l'État mauritanien, dans les wilayas du Hodh El Chargui, de l'Assaba et du Gorgol, réalisant 54 AEP.
- Le Projet APAUS, financé par le FADES dans l'ensemble du pays, prévoit à court terme la réalisation de 150 AEP.

Le projet « *Cinq Wilayas en Mauritanie* » financé à hauteur de 15MEUR (10,628 MEUR de l'UE et 4MEUR AFD) et en cours d'exécution dans 5 régions du sud de la Mauritanie, notamment dans le Hodh el Gharbi et le Hodh el Chargui est un projet qui répond déjà aux demandes des autorités dans le cadre du programme d'urgence. Le projet permet en effet la mise en œuvre d'ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans une trentaine de communes des deux Hodhs. Au total, à travers ce programme global, et d'ici fin 2019, il est prévu la réalisation, l'extension ou la réhabilitation de systèmes d'Adduction en eau potable (AEP) dans 81 localités, au bénéfice de plus de 105 000 personnes, ainsi que la

mise en place de 640 cabines de latrines publiques (écoles, centres de santé et lieux marchands) dans 280 localités, pour plus de 300 000 personnes éduquées à l'hygiène.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

L'AFD mobilisera 10 MEUR en co-financement du présent programme afin de répondre pour compléter les réalisations d'alimentation en eau potable et assainissement dans les deux Hodhs grâce au *Projet d'urgence pour l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les deux Hodhs*. Une mission de formulation début Novembre 2018 permettra d'établir précisément la liste des réalisations qui seront entreprises dans ce cadre, en coordination avec les autorités mauritaniennes et en lien avec l'Union européenne. Ce projet viendra ainsi compléter les actions existantes par de nouvelles adductions à l'eau potable et l'accès à l'assainissement pour répondre à l'ensemble de la demande des autorités mauritaniennes. Des synergies seront également recherchées pour la localisation des travaux d'AEP avec le volet « infrastructures productives » du programme de l'Union européenne RIMDIR. Le programme sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Il associera les services centraux et déconcentrés dans les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, l'UE et l'AFD en tant que financeur du projet ainsi que le SP/G5 Sahel.

L'objectif de ce projet porté par le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement est de fournir un accès à l'eau potable aux populations des wilayas du Hodh Chargui et Hodh Gharbi, deux régions frontalières avec le Mali et situées dans le fuseau ouest de la Force Conjointe du G5 Sahel.

Les objectifs spécifiques du projet sont

- Accroître le taux d'accès des populations à l'eau potable dans les deux wilayas frontalières
- Améliorer la situation de l'assainissement
- Soutenir la production agricole et pastorale par des nouvelles infrastructures d'hydraulique pastorales.

Les résultats attendus sont:

- **Composante eau potable** : les populations de 120 villages ruraux et semi urbains disposent de bonnes infrastructures de fourniture d'eau potable par :
 - ✓ Réalisation de 120 AEP solaires ou hybrides,
 - ✓ Mise aux normes de 51 PMH et de 55 postes d'eau (passage à l'énergie solaire)
 - ✓ Mise en place d'une gestion durable pour les nouveaux points d'eau et en conformité pour les points d'eau existants.
- **Composante assainissement** : les populations de 700 villages disposent des équipements d'assainissement améliorés:
 - ✓ Mise en œuvre de l'ATPC dans 700 localités,

- ✓ Construction de 450 latrines dans les formations sanitaires et dans les écoles.
- **Composante élevage** : les acteurs de l'élevage de la zone pastorale disposent de 60 points d'eau:
 - ✓ Inventaire des points d'eau pastoraux existants,
 - ✓ Réalisation de 60 points d'eau pastoraux (postes d'eau solaires ou aménagements de points d'eau de surface)

La mise en gestion des installations d'eau potable fait l'objet d'une stratégie innovante et efficace. Le schéma institutionnel utilisé dans les projets en cours (maîtrise d'ouvrage du Ministère, maîtrise d'œuvre par bureau d'étude) sera adopté dans le cadre de cette réponse. Le programme sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Il associera les services centraux et déconcentrés dans les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, l'UE et l'AFD en tant que financeur du projet ainsi que le SP/G5 Sahel.

Ces activités seront complétées d'actions au titre des piliers 2 et 3 ci-après précisées.

4.1.1 2 Mali : La réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable au Mali (Région de Mopti, cercle de Koro) ;

Dans le cadre du programme d'urgence du PIP le Ministère de l'Energie et de l'Eau malien propose la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques d'eau potable dans la région de Mopti cercle de Koro.

a. Rappel du contexte au Mali

Située à l'intersection de la partie septentrionale du Mali, la région de Mopti, n'a pas épargné les populations des conséquences de ces crises et des déplacements forcés dont la présence impacte les conditions de vie des ménages hôtes et les ressources des communautés, déjà affectées par une insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Conjuguée à une situation économique et sociale inquiétante, les difficultés d'accès aux ressources naturelles et la faible capacité d'investissement des ménages dégradent davantage dans cette région les conditions de vie des populations. Dans la région de Mopti la part des dépenses alimentaire représente 76% de la part du budget, les scores alimentaires et la capacité de résilience des ménages ne cessent de se dégrader limitant de fait leur capacité d'investissement dans le développement de leurs activités et les possibilités d'améliorer leurs moyens de subsistance.

De plus, le manque chronique d'eau apporté par la saison des pluies fait craindre une détérioration des conditions d'élevage et d'agriculture, mais aussi la perte des moyens d'existence et de production des populations affectées. Dans la zone d'intervention du projet (cercle de Koro), l'eau est, pour la plupart des villages, insuffisante en qualité (pour les populations) et en quantité (pour l'élevage). En absence de cours d'eau permanent, il ne reste que l'option de l'eau souterraine pour l'approvisionnement en eau.

Par ailleurs, le manque d'eau de surface et les difficultés à trouver des pâturages contraignent les éleveurs à des mouvements précoces dans les zones agricoles et dans la vallée du fleuve Niger, augmentant la probabilité des conflits agro-pastoraux et communautaires déjà prégnants dans le cercle de Koro.

b. Identification d'actions déjà pertinentes

Au Mali, la coopération de l'Union Européenne dans le cadre du FED s'insère dans les orientations du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (2016-2018) qui vise à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et notamment à l'ODD n°6 pour un accès universel à l'eau et à l'assainissement abordables et fiables. Plusieurs programmes de l'Union européenne en cours contribuent à cet objectif :

- Le PACTEA II (30MEUR) actuellement en cours et le PACTEA III(11,5 MEUR) en cours de validation. Ces Programmes d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau potable et l'Assainissement ont pour objectif le développement des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales de Ségou et Sikasso. Le PACTEA II finance actuellement la mise en place d'AEP en place dans la région de Ségou.
- Le Programme Jeunesse et Stabilisation – PROJES – mis en œuvre dans les régions du centre du Mali (30 MEUR) vise à renforcer l'offre et l'accès des populations aux services sociaux et économiques de base et encourager la création d'opportunités socio-économique pour les jeunes. A cet égard, il prévoit la construction et la réhabilitation d'infrastructures communautaires. D'octobre 2018 à Mars 2019 7 réhabilitations d'infrastructures d'eau seront réalisés à Mopti dans les cercles de Bandigara, Tenenkou et Mopti.

Parallèlement, dans le cadre d'un programme d'adduction en eau potable dans plusieurs centres urbains et ruraux dans la région de Mopti, l'AFD pourra valoriser trois AEP dans les centres de Sofara, Koro et Fatoma, tous accessibles et identifiés comme prioritaires par le G5 (voir cartographie, Annexe n°3). Ces AEP seront opérationnels en décembre 2018.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

5M€ seront mobilisés au titre de ce programme pour abonder le projet PROJES, *Programme jeunesse et stabilisation* mis en œuvre par la GIZ International Services.

L'objectif général de ce projet est de favoriser la stabilisation et le relèvement socio-économique du centre du Mali, par un renforcement de l'accès des populations aux services de base prioritaires, par le soutien à la cohésion sociale et communautaire, ainsi que par la création de revenus et d'emploi au bénéfice des couches sociales fragilisées. Le premier volet du projet s'attache à renforcer l'accès de proximité aux services sociaux auprès des plus vulnérables à travers la réhabilitation et la construction d'infrastructures tel que les adductions d'eau et les centres de santé.

La mobilisation de cette enveloppe additionnelle de 5M€ permettra au PROJES de réaliser les infrastructures hydrauliques dans le cercle de Koro de manière rapide pour répondre aux besoins pressants, dans un impératif sécuritaire et de cohésion sociale dans cette partie du pays en proie à des conflits communautaires mais aussi dans un contexte de dégradations de l'écosystème et des conditions de pâturage. Au total 41 villages du cercle de Koro ont été identifiés comme prioritaires pour la réalisation des forages, des systèmes d'approvisionnement en eau pour la population et les bétails.

Le PROJES promeut une approche décentralisée, participative à travers l'organisation de consultations communautaires publiques dans chaque localité d'intervention ainsi que la mise en place d'accords avec les conseils régionaux. Les infrastructures seront réalisées en régie

évitant d'être soumis aux procédures nationales qui s'avèrent longues et complexes à mettre en œuvre dans un contexte sécuritaire caractérisé par une faible présence de l'administration déconcentrée. Le projet renoue fortement avec la relance de l'extension de l'offre de service aux populations dépourvues et déficitaires en eau potable. Il se fonde sur la remise en service des points d'eau existants, par un retour de l'investissement public en services sociaux de base notamment d'eau et d'assainissement au profit des populations vulnérables dans une région marquée par l'insécurité.

Le projet attendu se décline en trois composantes, dont les résultats attendus sont :

- **L'accès des populations au service d'approvisionnement en eau potable et du bétail est amélioré et intègre des mesures pour lutter contre les changements climatiques :**

- ✓ 41 forages positifs à gros débit réalisés,
- ✓ 18 adductions d'eau potable (AEP) construites,
- ✓ 17 systèmes hydrauliques villageois améliorés (SHVA) construits
- ✓ 6 systèmes hydrauliques pastoraux améliorés (SHPA) construits.

Cette composante permet d'accompagner la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA II) à travers la réalisation des infrastructures et l'amélioration du service public d'eau potable dans le cercle de Koro. La Direction nationale de l'hydraulique (DNH) prévoit des ouvrages solaires ou hybrides en fonction de la taille du village.

- **Le cadre institutionnel et opérationnel de gestion du service de l'eau est amélioré :**

- ✓ Le cadre de gestion du service de l'eau est amélioré par le transfert de compétence effectif aux communes bénéficiaires des ouvrages hydrauliques ;
- ✓ Les usagers des AEP et des SHPA sont organisés et ont mis en place des comités de gestions représentatifs des intérêts des différentes couches sociales ;
- ✓ Un service public de l'eau est assuré au niveau des centres bénéficiaires dans le respect des fonctions des communes, des AUEP, des opérateurs privés, de manière participative avec les populations.

- **Le cadre de la cohésion sociale est amélioré :**

- ✓ Une charte locale sur le dialogue social est adoptée ;
- ✓ Un cadre général inclusif de dialogue social est créé et fonctionne dans le cercle,
- ✓ Des ateliers sur le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la gouvernance locale sont organisés régulièrement

Une attention particulière sera portée sur le caractère pastoral de la région, la sensibilité de la cohabitation des communautés ainsi que les aspects liés à la sécurité. Ces activités seront complétées d'actions au titre des piliers 2 et 3 ci-après précisées.

4.1.1.3 Burkina Faso : Projets d'aménagement hydro-agricole autour du barrage de Bambakari Tin-Akoff

Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso souhaite faire financer un

projet d'aménagement hydro-agricole autour du barrage de Bambakari Tin-Akoff dans le cadre du Programme d'urgence du PIP. La construction du barrage de Bambakari Tin-Akoff contribue à la mise en œuvre du PNDES (Plan National de Développement économique et social) et les aménagements autour du barrage profiteront aux populations dont l'élevage est l'activité principale. La construction du barrage est financé par le gouvernement burkinabé et inscrit au niveau du programme d'Urgence pour le Sahel (PUS). Malgré quelques perturbations sécuritaires, la construction du barrage est en cours.

a. Rappel du contexte au Burkina

Avec plus de 50 attaques sur le premier semestre 2018, le Burkina Faso et notamment les régions du Nord demeure sous forte tension. Ces attaques provoquent un sentiment de peur parmi la population et a conduit à la fermeture d'écoles et de centres de santé dans la région Sahel et particulièrement dans la province du Soum. L'insécurité et les limitations d'accès au nord du pays, rendent les populations des zones affectées extrêmement vulnérables. En conséquence, plus de 27000 personnes se sont déplacées au sud. La région est également directement impactée par les conflits intercommunautaires en augmentation au Mali, qui poussent les populations à trouver refuge du côté burkinabé de la frontière (3000 personnes entre Avril et Juin 2018).

La situation nutritionnelle et l'insécurité alimentaire au Burkina Faso sont alarmantes, puisque plus de 950.000 personnes sont touchées par l'insécurité alimentaire durant la période de soudure de 2018, parmi lesquelles 28% dans la région du Sahel. Dans cette région, le taux de Malnutrition Aigüe dépasse le seuil d'alerte de et la province de Soum présente un taux de prévalence de MAS à 3,4% le taux le plus élevé du pays.

Les vulnérabilités liées à la sécheresse et aux déficits de production et de biomasse observés dans la région du Sahel (y compris dans la province de Soum) depuis septembre 2017 se sont vues accentuées par une transhumance précoce et une augmentation du prix des céréales dans les marchés, tandis que la région reste classée à 5.9 sur l'échelle des risques naturels (très haute vulnérabilité).

b. Identification d'actions déjà pertinentes

Le FED soutient le secteur de l'eau via le secteur de concentration sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'eau. Le Programme d'appui à la politique du secteur de l'eau et de l'assainissement s'appuie sur les principaux enseignements tirés du précédent programme de soutien du 10ème FED, en vue d'étendre la gestion intégrée des ressources.

- Le Programme d'appui à la politique du secteur de l'eau et de l'assainissement (54 MEUR) contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau, avec pour objectif spécifique l'accès équitable et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène de la population, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau. Cette action est mise en œuvre par le biais d'un accord de réforme du secteur (transfert de ressources financières, dialogue politique et coordination sectorielle) et d'un soutien supplémentaire au renforcement des capacités des parties prenantes et au soutien de la société civile ;

- L'appui budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel, PUS (50 MEUR) vise à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (Composante I PUS) et au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens (composante III PUS). Le PUS comprend donc un volet d'amélioration de l'accès à l'eau potable qui inclut la construction de 25 forages neufs réalisés et 3 Adductions d'eau potables simplifiés. Un décaissement 23, 5 millions d'euros a eu lieu avec un indicateur pour la réalisation de l'entièreté des ouvrages hydrauliques cette année.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

5M€ seront mobilisés au titre de ce programme pour couvrir les travaux d'aménagement du périmètre irrigué et le plan de gestion environnementale et sociale. L'objectif visé est de renforcer la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, l'élevage et l'alimentation dans la province de l'Oudalan via une augmentation de la disponibilité des espaces irrigués pour la production agricole et d'élevage.

Le projet se décline en deux composantes, dont les résultats attendus sont :

- **Ouvrages et infrastructures connexes pour la réalisation de périmètres irrigués pour la production agricole, aménagements d'abreuvement du bétail :**
 - ✓ Les populations bénéficiaires du barrage de Bambakari disposent d'aménagements de 1000 ha de périmètres pour l'agriculture et d'aménagement pour l'accès à l'abreuvement du bétail sur le site du barrage.
- **Un plan de gestion environnementale et sociale est réalisé :**
 - ✓ Les populations bénéficiaires de la commune de Tin Akoff disposent de meilleures capacités de résilience faces aux déficits pluviométriques.

Les populations riveraines du barrage sont les bénéficiaires et utilisateurs des investissements directs et indirects du projet. Par ailleurs, le projet veillera à que le principe HIMO soit appliqué afin d'impliquer les populations locales notamment les jeunes en associant une action de formation de ces derniers pour que les compétences acquises puissent être utiles et que la réalisation de l'ouvrage en lui-même puisse avoir des retombées économiques locales.

Un partenaire de mise en œuvre est en cours d'identification. Une attention particulière sera portée sur le caractère pastoral de la région, la sensibilité de la cohabitation des communautés ainsi que les aspects liés à la sécurité. Ces activités seront complétées d'actions au titre des piliers 2 et 3 ci-après précisées.

4.1.1.4 Niger : Réalisation des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages pastoraux dans la Région de Tillabéry et Tahoua au Niger.

Le gouvernement nigérien a adopté le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) en 2017 avec pour ambition d'assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous et de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale. Le PROSEHA envisage une évolution vers un système de

mini-AEP multi-villages, tout en réalisant aussi des forages équipés de pompes à motricité humaine pour les populations afin d'exploiter les ressources en eau souterraine dont dispose le pays.

La demande du G5 s'inscrit dans ce cadre avec l'objectif de construire 205 équivalents point d'eau modernes sont réalisés dans des villages frontaliers identifiés des régions de Tahoua et Tillabéry.

a. Rappel du contexte au Niger

Au Niger, plus de 1,9 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, tandis que la pauvreté généralisée du pays atteint 48,9 % de la population. Les besoins de biens et services (eau, alimentation, éducation, emploi) peinent à être satisfaits par l'administration qui manque de moyens et d'une stratégie de décentralisation efficace dans un contexte de croissance démographique importante.

Depuis fin 2017, la zone de Tahoua et Tillabéry déjà fragile est affectée par des troubles sécuritaires importants qui provoquent de multiples déplacements de population et accentuent leur vulnérabilité.

Aux tensions historiques entre agriculteurs et éleveurs viennent s'ajouter les tensions internes liées à la présence de réfugiés, déplacés et retournés accroît l'insécurité. Ces tensions relèvent de la concurrence pour les ressources naturelles et sont accentuées par la dégradation de l'environnement naturel et économique qui les contraint à diversifier leurs sources de revenus. À ces tensions, s'ajoutent la lutte armée de groupes terroristes implantés au Mali voisin et qui trouvent refuge dans cette zone frontalière et auxquelles viennent se greffer des populations jeunes et désœuvrées.

Les potentialités naturelles de la zone sont en constante dégradation du fait de l'action anthropique et du changement climatique. Compte tenu de son étendue, de la croissance démographique très élevée et de la dégradation progressive de l'écosystème, un véritable défi de développement reste à relever.

Le faible accès des populations aux services d'eau potable et d'assainissement dans les régions de Tahoua (37 %) et Tillabéry (51 %) fait qu'une bonne partie de la population de ces régions s'approvisionne à partir de sources vulnérables (puits ou mares) et de qualité douteuse. Les taux de prévalence des maladies liées à l'eau, à l'assainissement, et à l'hygiène (paludisme, maladies diarrhéiques, affections ophtalmologiques, dermatoses et vers intestinaux) sont respectivement de 58,02 % pour Tahoua et 57,68 % pour Tillabéry (selon l'annuaire des statistiques sanitaires du Niger année 2016).

b. Identification d'actions déjà pertinentes

Pour appuyer les efforts de l'Etat du Niger dans le domaine de l'amélioration durable de l'approvisionnement en eau potable et de qualité aux populations rurales et semi urbaines, l'Union Européenne accompagne la mise en œuvre du « Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement » (PROSEHA) 2016-2030 via différents projets :

- Le Programme de Mini-Adduction d'Eau Potable par Système Photovoltaïque (PMAEPS) a été initié en 2005 à la demande du Gouvernement du Niger qui a

souhaité accroître le taux de couverture en eau potable de ses populations en tenant compte des acquis des Programmes Régionaux Solaires (PRS 1 & 2). Le PMAEPS est un Programme de développement de nouveaux ouvrages hydrauliques à énergie renouvelable et d'appui à leur gestion en vue d'améliorer la desserte en eau potable des régions rurales particulièrement pauvres.

- Dans la continuité du PMAEPS, l'Initiative d'Accélération des OMD (IAOMD) entre 2013 et 2018 a permis la réalisation, la réhabilitation et le renforcement de la gestion de 128 réseaux d'eau potables, et l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement via la réalisation 1800 latrines familiales et 90 ouvrages d'évacuation des eaux usées.

Le secteur de l'Eau et de l'Assainissement est un secteur de concentration pour la Coopération Luxembourgeoise avec le Niger. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume du Danemark ont décidé d'une coopération déléguée pour la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur de Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA 3) lancé en 2016. Le PASEHA 3 s'aligne entièrement aux procédures nationales en adhérant au Mécanisme Commun de Financement (MCF) et un certain nombre de réalisations sont déjà programmées dans le cadre du MCF/PROSEHA dans les communes ciblées par le programme d'urgence.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

8M€ seront mobilisés au titre de ce programme pour permettre à l'agence LUXDEV, en étroite association avec les services de l'Etat, de répondre au reste de la demande du Programme d'urgence. L'objectif sera de renforcer l'offre d'infrastructures de fourniture d'eau potable, d'hydraulique agropastorale et d'assainissement dans les régions frontalières à travers la construction de 205 équivalents point d'eau modernes sont réalisés dans des villages frontaliers identifiés des régions de Tahoua et Tillabéry.

Compte tenu de l'importance des besoins et de la durée prévisionnelle de l'intervention, il est prévu deux types d'interventions :

- **Une première phase dite « rapide ».** Cette première phase, qui sera globalement menée sur la première année de l'intervention aura pour objectif d'améliorer le taux d'accès à l'eau à travers la réhabilitation des infrastructures existantes. Les travaux proposés viseront donc en priorité les ouvrages suivants :
 - ✓ Ouvrages non achevés (arrêt des projets, manque de financement de l'état, etc...)
 - ✓ Ouvrages non fonctionnels à réhabiliter
 - ✓ Extensions d'ouvrages
 - ✓ Transformation d'ouvrages (aménagement de systèmes collectifs sur point d'eau existants)
- **Une deuxième phase sera déclenchée dès le démarrage de l'intervention mais nécessitera un temps d'exécution plus long.** Cette phase concerne la création de nouveaux ouvrages. Pour ces derniers, des nouveaux forages seront nécessaires ainsi que des études techniques plus poussées ce qui retarde les délais de livraisons des

ouvrages. Par conséquent, ces nouveaux ouvrages ne seront disponibles que sur la deuxième année d'exécution.

Les résultats attendus à court termes sont :

- Des ouvrages d'assainissement de base sont fonctionnels dans ces villages ;
- Les acteurs de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les régions et villages disposent des compétences nécessaires pour maîtrise d'ouvrage et la gestion des services d'eau et d'assainissement : Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, collectivités territoriales, structures de gestion communautaires, opérateurs, prestataires...). Ces acteurs sont également impliqués dans les processus de prise de décision relative l'eau et l'assainissement ;

A moyens termes, le projet permettra de :

- Améliorer les taux de satisfaction des besoins et la qualité d'accès en eau potable de la population et du cheptel tout en réduisant les disparités inter et intra régionales ;
- Améliorer le système de gestion des ouvrages hydrauliques pour rendre leur fonctionnement durable ;
- Impliquer les autorités à tous les niveaux (nationales, régionales, départementales et communales) ainsi que les populations bénéficiaires dans le processus
- Renforcer les capacités des acteurs (Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, collectivités territoriales, structures de gestion communautaires...) dans la gestion des services de fourniture d'eau.

A long terme, les impacts attendus sont :

- La diminution de la prévalence des maladies d'origine hydrique ;
- L'amélioration du cadre de vie dans les ménages, les écoles et autres lieux publics par un meilleur accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement.
- Le renforcement de la cohésion sociale à travers l'installation des adductions d'eau multi-villages, qui regrouperont plusieurs localités dans le cadre d'une même association d'usagers du service public de l'eau (AUSPE).
- La création d'emplois dues aux formations dispensées aux maçons, aux artisans réparateurs et aux délégués privés leur permettront d'acquérir une expertise qui leur assurera des revenus dans le cadre d'autres projets similaires.

Ces investissements permettront de garantir l'accès à l'eau potable à 114 500 personnes approximativement réparti de la manière suivante : 84 500 nouvelles personnes pour la région de Tillabéry, 30 000 nouvelles personnes pour la région de Tahoua.

En termes de passation de marchés, le MCF/PROSEHA est aligné sur les procédures nationales. Celles-ci prévoient des modalités adaptées lors d'une situation de crise. Le MCF/PROSEHA compte utiliser ces procédures dans le « Nord Tillabéry » pour faciliter l'attribution des marchés. Pour les études techniques, l'intermédiation sociale, le suivi-contrôle des travaux et la mise en place des structures de gestion, un maître d'œuvre sera recruté pour la région de Tillabéry. Pour Tahoua, un avenant au maître d'œuvre déjà actif sur le PROSEHA sera envisagé.

Une attention particulière sera portée sur le caractère pastoral de la région, la sensibilité de la cohabitation des communautés ainsi que les aspects liés à la sécurité. Ces activités seront complétées d'actions au titre des piliers 2 et 3 ci-après précisées.

Parallèlement, en 2019 l'AFD mobilisera deux financements complémentaires au Niger. L'un pour l'appui à l'activité pastorale (hydraulique, aliments du bétail, banques cérésières) pour un montant de 8 M€ et l'autre pour un programme d'adduction d'eau potable de 3,5 M€.

4.1.1.5 Tchad : Aménagement des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages hydrauliques pastoraux dans la région du Kanem

Le Ministère de l'Eau et de l'assainissement du Tchad souhaite financer en priorité dans le cadre du programme d'urgence du PIP un projet d'accès à l'eau potable à l'assainissement et à l'hydraulique pastorale dans la région du Kanem. Ce projet s'inscrit dans la nouvelle stratégie du Tchad de « Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement » et dans le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) qui met l'accent sur la prise en compte de la mobilité des populations mobiles.

a. Rappel du contexte au Tchad

Le Tchad reste un des pays les plus pauvres au monde, avec une population très rurale et jeune, et un niveau élevé d'inégalités. La région du Kanem, située au nord-est du Lac Tchad et à la frontière avec le Niger, fait partie des régions les plus vulnérables au changement climatique et des plus impactées par la crise alimentaire et nutritionnelle, chronique dans la bande sahélienne.

Ceci peut s'expliquer par des vulnérabilités structurelles, en lien avec le faible investissement dans les services sociaux de base, qui ont été aggravées par des vulnérabilités conjoncturelles liées à la crise du Lac Tchad. En effet, le Kanem possède des indicateurs nutritionnels parmi les plus critiques du Sahel tchadien avec 12,1% de Malnutrition Aiguë Globale (MAG), dont 3,6% de Malnutrition Aiguë Sévère (MAS). Les marchés, qui sont habituellement approvisionnés par les régions voisines, connaissent des difficultés liées à la dégradation du contexte sécuritaire dans la région du Lac et à la frontière libyenne.

Malgré un accès favorable à la nappe phréatique, les investissements nécessaires pour son extraction limitent sa disponibilité, créant ainsi un vivier de tensions intercommunautaires et accentuant les risques de développement de stratégies de survie alternatives. Pourtant la région du Kanem dispose d'un potentiel significatif, avec une surface de terres fertiles non exploitée importante. Par ailleurs, les migrations saisonnières vers le Lac Tchad, nombreuses au moment des récoltes, sont devenues difficiles, ce qui explique également que Le Kanem connaît un important exode des jeunes.

b. Identification d'actions déjà pertinentes

Le soutien de l'UE au secteur de l'eau représente la moitié des progrès contribuant à l'OMD objectif 6 réalisable pour le Tchad. Le FED et le FFU finance des larges programmes pour améliorer l'accès à l'eau à travers le pays.

- Le programme du 9ème FED qui a réalisé 890 forages équipés de pompes à motricité humaine ;

- Le programme d'accès à l'eau potable et assainissement (PAEPA) du 10ème FED qui a permis la réalisation de 1.000 forages équipés de pompe à motricité humaine, 285 mini châteaux d'eau dont les pompes d'exhaure sont alimentées par énergie thermique ou photovoltaïque au profit de près de 1.2 millions de personnes;
- Le projet Initiative OMD: eau potable et assainissement en cours de mise en œuvre sous financement du 10ème FED vise à apporter une contribution substantielle à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers Est de N'Djamena ainsi que dans 6 centres urbains secondaires au bénéfice de 310.000 personnes.
- Le volet eau du projet RESTE (12 MEUR) dont l'objectif est d'augmenter la desserte en eau pour des populations vulnérables dans les provinces du Lac et Hadjer par la mise en place d'environ d'une centaine de forages équipés de pompes à motricité humaine et d'une cinquantaine de mini châteaux d'eau alimentées par énergie thermique ou photovoltaïque.
- Le projet du 11^{ème} FED "Eau à N'Djamena" (EUR 15 millions de la part de l'UE pour un budget total de EUR 60 millions, associant l'AFD et la coopération néerlandaise) prévoit une réhabilitation et une extension du réseau d'eau potable dans la capitale tchadienne, incluant également une réflexion sur une réforme de la Société Tchadienne des Eaux.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

6 M€ seront mobilisés au titre de ce programme pour démarrer avant la fin de cette année de premières interventions dans les départements du Kanem, du Nord Kanem et du Wadi Bissam (cf. localisation sur la carte de l'annexe n°7...).

Ces actions seront mises en œuvre par des ONG sélectionnées par appel à Manifestation d'intérêt. Ce projet permettra d'opérationnaliser simultanément et de manière totalement coordonnée l'accès aux infrastructures hydrauliques, la création d'emplois et la diminution de la vulnérabilité et le renforcement de la gouvernance locale à travers le soutien aux plans de relèvement et de développement.

L'objectif global du projet attendu est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations frontalières par un meilleur accès aux services de base dont l'eau et l'assainissement. Les objectifs spécifiques recherchés sont :

- Accroître le taux d'accès à l'eau potable des populations des six régions ;
- Accroître l'accès aux services d'assainissement ;
- Réduire la distance entre les points d'eau pastoraux pour l'abreuvement du cheptel ;
- Accroître le rendement des ouvrages de fourniture d'eau et d'assainissement

Les infrastructures ciblées par le projet dans le Kanem ont été comptabilisé :

- ✓ Construction de 150 nouveaux forages PMH
- ✓ Réparation de 50 forages PMH
- ✓ Construction de 6 AEP semi-urbaine
- ✓ Construction de 20 puits pastoraux
- ✓ Réhabilitation de 25 puits pastoraux ;
- ✓ Construction de 10 dispositifs lave-mains

- ✓ Construction de 10 latrines publiques
- ✓ Optimisation de l'AEP de Moussoro

S'ajoute une composante ingénierie sociale : création (150) et redynamisation (95) des comités de gestion de PMH et des AEP, redynamisation des systèmes d'entretien et de maintenance des PMH/AEP, mobilisation sociale.

Les effets directs attendus du projet sont :

- Le taux d'accès à l'eau potable des populations des six régions est accru de 18 % en plus ;
- L'accès aux services d'assainissement est amélioré ;
- L'abreuvement du cheptel est facilité par la réduction des distances entre les points d'eau pastoraux ;
- Le rendement des ouvrages de fourniture d'eau et d'assainissement est accrue par une amélioration de leur fonctionnalité et entretien.

A moyen et long termes, les impacts du projet sur l'amélioration des conditions de vie sont :

- L'exploitation rationnelle du pâturage
- L'amélioration de la situation sanitaire des populations des six régions par la réduction des maladies hydriques,
- Le taux national de desserte en eau potable sera porté de 53 à 58,4%
- Les conflits communautaires et entre agriculteurs et éleveurs pour le contrôle et le partage de l'eau sont réduits

Au niveau local la coordination du projet et des acteurs est faite par les services déconcentrés du Ministère de l'eau et de l'assainissement et les collectivités territoriales.

Une coordination régionale regroupant principalement les principaux acteurs concernés par la réalisation des ouvrages sera mise en place dans chaque région pour assurer la cohérence du projet avec les autres investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et de l'élevage.

4.1.2. Pilier 2 : Renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en renforçant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

a. Rappel du contexte régional

La résilience des populations fragilisées par le contexte de crise et un accès limité aux services socio-économiques. La disponibilité et la qualité des services de base, ainsi que la capacité des Etats et des institutions à les fournir constituent un vrai enjeu. Les pays du Sahel sont parmi ceux qui ont les plus hauts taux de mortalité avant 5 ans et les plus hauts taux de fertilité au monde. Cette situation accentue la pression sur des services publics de base qui sont sous-dimensionnés et de faible qualité. Près de 2,5 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas. Les établissements scolaires sont peu nombreux et sont exposés à la « concurrence » du développement des écoles coraniques. A l'exception du Burkina Faso qui a adopté la gratuité des soins, la santé reste un secteur souvent délaissé par les Etats. Le chômage des jeunes, la prévalence du sous-emploi et les inégalités (liées à l'âge, au sexe ou à

la situation géographique) dans l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle sont tous des facteurs de frustration et même d'insécurité.

La pauvreté, qui limite l'accès aux marchés, la faiblesse des systèmes de protection sociale, la mauvaise situation sanitaire sont autant de causes qui permettent d'expliquer les taux d'insécurité alimentaire élevé de la région. Selon l'analyse la plus récente du Cadre harmonisé le nombre de personnes ayant besoin d'aide alimentaire se chiffre actuellement à 10,67 millions, 50,56 millions de personnes se trouveront sous pression pendant cette période de soudure (juin-août 2018). La malnutrition sévère est en augmentation de 46% par rapport à l'an dernier, avec plus de 3 millions d'enfants à haut risque de mortalité due à une grave dénutrition.

Les zones les plus touchées sont concentrées dans la zone sahéenne du Tchad, la zone Liptako Gourma (zone transfrontalière Mali / Burkina / Niger). Le sud de la Mauritanie, le nord-est du Sénégal et le bassin du lac Tchad.

La situation actuelle est due à une crise pastorale liée à la sécheresse qui a touché toute la ceinture sahéenne du nord. Au Tchad, jusqu'à 40% des zones pastorales ont été affectées négativement. En Mauritanie, jusqu'à 95% des zones sont touchées (Source: CILSS). Environ 2,5 millions de pasteurs et d'agro-pasteurs risquent de connaître une grave crise de subsistance (Source: FAO). Plus globalement, les taux de malnutrition aiguë sévère n'ont pas véritablement diminué depuis ces cinq dernières années et la situation nutritionnelle est critique au Niger, au Tchad, en Mauritanie et au Mali et atteint même des seuils extrêmes au Nigeria.

Plus de 3,1 millions de personnes dans la région sont en situation de déplacement forcés - le conflit armé et l'insécurité généralisée ont accru la fragilité des populations les plus vulnérables de la région. Parmi les facteurs aggravants qui exercent une pression supplémentaire sur les moyens de subsistance, citons les prix élevés des denrées alimentaires et les distorsions du marché qui ont un impact négatif sur le commerce et augmentent la concurrence.

b. Identification d'actions déjà pertinentes.

Dans le cadre des programmes de résilience au Sahel et Lac Tchad le Fonds fiduciaire adopte une approche multisectorielle qui répond aux besoins essentiels liés à l'alimentation, tout en améliorant l'accès aux services de base, le rétablissement des services publics et des questions à long terme telles que la cohésion sociale, la gestion des ressources naturelles et la promotion du développement socioéconomique. Le dialogue intercommunautaire ainsi que les échanges institutionnels sur des questions communautaires telles que le régime foncier, les conflits agropastoraux se sont développés dans les zones de conflit afin de soutenir la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

Les projets du FFU avec lesquels une cohérence et des synergies seront recherchées sont énumérés ci-dessous. D'autres actions des membres de l'Alliance contribuent déjà beaucoup à ces objectifs. Les projets du FFU sont également envisagées pour être renforcées via cette action pour une couverture de bénéficiaires plus large et une expansion géographique et sectorielle des activités.

- **Fuseau Ouest et Fuseau Central**

- En Mauritanie, le Programme de renforcement de la résilience des communautés urbaines et rurales vulnérables en Mauritanie dont l'objectif est de contribuer à la stabilité nationale à travers le renforcement des liens urbains-ruraux, de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la création d'opportunités économiques et d'insertion socio-professionnelle des populations les plus vulnérables (10 MEUR) ;
- Programme de renforcement de la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (25 MEUR);
- Relance de l'Economie et Appui aux Collectivités II (RELAC II) (10 MEUR);
- Programme Jeunesse et Stabilisation – PROJES – régions du centre du Mali (30 MEUR) qui vise à renforcer l'offre et l'accès des populations aux services sociaux et économiques de base et encourager la création d'opportunités socio-économique pour les jeunes ;
- Programme "LRRD" de renforcement de la résilience des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones frontalières septentrionales au Burkina Faso (30 MEUR) ;
- Prévention de l'extrémisme violent autochtone – Rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastoraliste (EUR 7 million)
- Protection des jeunes dans les zones à risque au Burkina Faso à travers l'éducation et le dialogue. (EUR 9,5 millions))
- Appui Budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel, PUS (50 MEUR). Financé par le FFU, le PUS vise à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (Composante I PUS) et au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens (composante III PUS).
- Au niveau régional Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali mis en œuvre par le HCR en Mauritanie au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

- **Fuseau Est**

- Au Niger, le projet de soutien à la résilience institutionnelle et communautaire dans la région de Diffa (UNHCR) qui vise à accompagner la relance économique et les investissements communaux via la réalisation de projets de lotissement. L'action consiste à renforcer la résilience des bénéficiaires du dit projet ;
- Le projet de soutien à la résilience institutionnelle et communautaire dans la région de Diffa (UNHCR) qui vise à accompagner la relance économique et les investissements communaux via la réalisation de projets de lotissement. L'action consiste à renforcer la résilience des bénéficiaires du dit projet ;
- Au Tchad le Projet d'appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables (PRODECO), qui assurera le traitement des mines et un appui aux communautés affectées ;
- Le Projet emploi résilience et cohésion sociale dans la bande sahélienne et la zone du Lac Tchad, (RESTE) mis en œuvre par un consortium d'ONGs dont Oxfam, CARE et ACF qui sont également les partenaires de mise en œuvre du RESILAC (voir ci-dessous). Une coordination particulière des partenaires de mise en œuvre sera requise sur ces deux projets ;
- Au Tchad le Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT- GIZ) Améliorer les conditions de vie des populations locales, des

réfugiés et des retournés à travers la création des opportunités d'emploi par la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux et Communaux ;

- Au niveau régional, le RESILAC, projet de Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad mis en œuvre dans la région du bassin du Lac Tchad, au Tchad et la région de Diffa au Niger.

c. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

A titre indicatif (sujet à ajustement) et compte tenu des contributions annoncées ce pilier devrait compter sur un budget d'environ 25 M€¹. Les principales activités éligibles devront permettre l'amélioration de l'accès durable à une alimentation suffisante et diversifiée pour les ménages vulnérables ainsi que la création d'opportunités économiques liées aux aménagements agro-pastoraux mais aussi à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles. Les activités suivantes sont envisagées :

- 1) **Appuyer la diversification et l'accroissement de la production agricole :** soutien à la petite irrigation, Maraichage, Appui conseil aux producteurs à tous les niveaux de la chaîne de production
- 2) **Renforcer durablement les capacités de production animale :** améliorer l'état sanitaire du cheptel et soutien à la production et la commercialisation des produits de l'élevage
- 3) **Améliorer durablement l'accès des communautés, des ménages et des personnes les plus vulnérables aux opportunités économique et de résilience particulièrement pour les jeunes et les femmes :** Mise en place de filets sociaux, développement d'activités génératrices de revenus et d'initiatives socio-économiques porteuses et développement des activités HIMO
- 4) **Prévenir les risques de malnutrition à travers un renforcement des capacités communautaires et à l'éducation et la promotion d'une agriculture sensible à la nutrition.**

Ces actions seront mises en œuvre par des ONG sélectionnées par appel à manifestation d'intérêt en fonction de leurs capacités à délivrer rapidement et efficacement. Les ONG travailleront de concert avec les autorités nationales et locales.

4.1.3. Pilier 3 : Appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale en renforçant le tissu socio-économique locale.

a. Rappel du contexte régional

Compte tenu des tensions sociales dans la zone, les rencontres communautaires et les initiatives renforçant la cohésion et le dialogue local sont conçus et organisés avec les acteurs communaux. Ce volet comprend également l'accompagnement des autorités locales dans l'exercice de leurs missions et l'appui au pastoralisme.

Le mode de vie nomade des communautés pastorales du Sahel est menacé par un double phénomène : la formation des Etats modernes fondée sur une citoyenneté sédentaire, et la raréfaction des ressources naturelles due à la pression démographique, à la désertification et à l'insécurité. Ignorées des stratégies de développement favorisant l'agriculture, exclues des services communautaires de base tels l'éducation primaire ou la sécurité publique, les communautés pastorales sont traditionnellement livrées à elles-mêmes. Et la résurgence des

¹ Ce montant indicatif initial sera augmenté suite aux contributions additionnelles au budget global pour les piliers 2 et 3, conformément au budget indicatif (section 5.4).

conflits armés au Sahel, engendrant insécurité, fermeture des frontières et perturbation des cycles de transhumance, ont à leur tour accentué la vulnérabilité des pasteurs. En outre la compétition pour l'accès aux points d'eau et aux pâturages, opposant agriculteurs aux pasteurs et nomades aux sédentaires, s'est politisée par le jeu d'alliances avec des groupes armés rivaux.

Pourtant, le Sahel étant une zone structurellement instable du fait de son climat, le pastoralisme présente de nombreux avantages qui peuvent être valorisés en stratégie d'adaptation idoine face aux différents aléas de la zone. Il existe ainsi un très fort potentiel qui peut être développé dans ce domaine à travers l'accès aux marchés, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes pasteurs et agropasteurs issus des territoires marginalisés. Ceci pourrait avoir un impact majeur sur la stabilisation de la région et contribuer à diminuer la tentation de radicalisation des pasteurs et agropasteurs qui sortent de la filière.

b. Mobilisation de ressources additionnelles pour de nouvelles actions.

A titre indicatif (sujet à ajustement) et compte tenu des contributions annoncées ce pilier devrait compter sur un budget d'environ 18 M€¹ seront mobilisés au titre de ce programme. Les activités suivantes sont envisagées :

- 1) **Prévenir et réduire la conflictualité au sein des communautés agro-pastorales et le long des routes de transhumance sahéniennes par des actions de médiation communautaire** et de dialogue entre les communautés et les autorités. Ce soutien prendra la forme d'un appui au réseau transfrontalier de médiateurs communautaires existant dans la région du Liptako Gourma mis en place par l'organisation de médiation HD qui permettra de continuer à:
 - ✓ Structurer et appuyer des réseaux de médiateurs nomades, semi-nomades et sédentaires pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.
 - ✓ Accompagner les réseaux dans la médiation de conflits dont les enjeux dépassent les capacités des leaders.
 - ✓ Faciliter l'accès des communautés nomades aux ressources pastorales en période de transhumance afin de prévenir les conflits avec les communautés sédentaires
 - ✓ Faciliter le dialogue entre les communautés sédentaires, transhumantes ou nomades et les autorités nationales au profit d'une gestion apaisée des ressources naturelles.

Ce soutien a pour objectif de faciliter la médiation de conflits via la médiation entre communautés nomades et sédentaires et renforcer leurs capacités traditionnelles de prévention et de gestion des conflits. Les enseignements tirés de ce travail permettront, de faciliter le dialogue sur les enjeux pastoraux entre les communautés agro-pastorales et les autorités concernées, y compris les commissions foncières : foncier pastoral, législations relatives à la transhumance, partage de l'accès aux points d'eau, vol de

¹ Ce montant indicatif initial sera augmenté suite aux contributions additionnelles au budget global pour les piliers 2 et 3, conformément au budget indicatif (section 5.4).

bétaux, interdépendance des politiques agricoles et pastorales. En parallèle, des dialogues seront conduits au sein des communautés agro-pastorales afin que les besoins en développement (points d'eau, couloirs de passage, etc.) soient identifiés de manière inclusive et que des mécanismes de gestion pacifique des installations à venir soient définis.

2) Améliorer les relations entre les populations et les administrations par des activités de dialogue et de sensibilisation: Appui aux communautés et autorités de réconciliation dans la veille et la prévention des conflits, rencontres-débat pour la jeunesse, appui aux radios communautaires, associations locales de jeunesse et conseils régionaux, etc

L'activité 1 fera l'objet d'une attribution directe à l'ONG HD qui met déjà en œuvre cette action dans le Liptako Gourma à la demande des gouvernements de la région et qui l'étendra au Tchad et à la Mauritanie. L'activité 2 sera mise en œuvre par des ONG sélectionnées par appel à manifestation d'intérêt en fonction de leurs capacités à délivrer rapidement et efficacement.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

a. Ciblage géographique

Concernant les actions du pilier 1 :

- Mauritanie : Wilaya de Hodh el Cahrgui, Hodh el Gharbi
- Mali : Région de Mopti, cercle de Koro ;
- Burkina Faso : Région du Sahel, Province du Nord
- Niger : Régions de Tillabéry et Tahoua, Départements de Terra, Tillabéry, Oualam Filingué et Tahoua ;
- Tchad : Régions du Kanem, Départements du Kanem, Nord Kanem et Wadi Bissam.

Les actions du pilier 2 et 3 devront être complémentaires avec celles du pilier 1 afin de pouvoir accompagner les populations bénéficiaires via un appui multisectoriel et intégré. Par exemple, les activités du pilier 3 permettront de mettre en place des conseils de concertation et de gestion communautaire des infrastructures hydraulique afin de mieux assurer leur efficacité et pérennité.

Concernant les actions du pilier 2 et 3 :

- Mauritanie : Wilaya de Hodh el Cahrgui, Hodh el Gharbi
- Mali : Région de Mopti, Région de Tombouctou ;
- Burkina Faso : Région du Boucle du Mouhoun, Nord et Sahel ;
- Niger : Régions de Tillabéry et Tahoua ;
- Tchad : Régions du Kanem, et du Lac.

b. Groupes Cibles

- Les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les acteurs locaux.

- Les ménages vulnérables y compris les réfugiés et les déplacés ;
- Les jeunes et la société civile représentant la jeunesse ;
- Les femmes et jeunes filles ;
- Les acteurs économiques des filières agro-pastorales, et en particulier les organisations professionnelles / coopératives ;

Les bénéficiaires finaux du projet seront les habitants et les populations transitant dans les zones d'interventions.

4.4. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Contexte sécuritaire de la région	E	<ul style="list-style-type: none"> - Recours à des opérateurs déjà présents et acceptés dans les zones - Suivi constant de la situation sécuritaire sur zone et communication avec les services de sécurité - Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour permettre une remontée d'informations du terrain en temps réel - Adaptation des activités mises en place selon le niveau de sécurité dans la zone - Modulation de l'intervention en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et politiques
Difficultés d'accès aux zones pour permettre la conduite des activités	E	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'un appui logistique et sécuritaire pour la conduite des travaux hydraulique - Modulation de l'intervention si dégradation importante du contexte sécuritaire
Échecs des forages nécessitant l'abandon de sites dans les zones hydro-géologiquement difficiles	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les données hydrogéologiques disponibles sont représentatives des potentialités réelles des aquifères et les implantations sont réalisées dans les règles de l'art - Dans le cas où des données hydrogéologique ne sont pas disponible il sera nécessaire de réaliser des études préalables aux forages.
Faible appropriation du projet par les autorités	M	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une démarche participative et inclusive tout au long du cycle de projet. - Mise en place de dialogue à travers des cadres de concertation - Valorisation de l'approche faire-faire, de la préférence et des compétences locales.
Fuite et abandon des services par les agents de l'Etat	M	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'Etat dans les zones fragiles.
Déstabilisation du tissu socio-	M	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'espaces de dialogue avec les leaders autochtones qui sont confondus ou en rapports avec les

économique et tensions		dirigeants djihadistes, via des missions de bons offices et des initiatives de rencontres communautaires.
Manque de coordination entre les partenaires	M	-Mise en place d'un système de coordination à travers une facilité / plateforme.

4.5. Questions transversales

4.5.1 Genre et Protection

Une attention particulière sera accordée au sein du premier pilier à l'aspect genre notamment par la prise en compte des femmes dans les phases d'identification des sites du projet, et les aspects liés au genre dans le choix des lieux d'implantation des bornes fontaines, dans les modalités d'exploitation, de tarification et de gestion des ouvrages. Les femmes et les filles qui bénéficient d'infrastructures de proximité, points d'eau ou latrines proches de la communauté, sont moins exposées à des violences basées sur le genre, et bénéficient de temps supplémentaire qui peut être mis à profit pour la scolarité des filles par exemple.

Une représentativité effective des femmes dans les organes de gestion de l'eau sera exigée. La participation des femmes aux comités de gestion de l'eau et/ou d'hygiène, qui accompagneront la mise en place et le fonctionnement des infrastructures au niveau local, contribuera au changement des mentalités. Les normes socio-culturelles pourront évoluer car les hommes apprendront progressivement à donner une place aux femmes dans les instances de décision.

Les partenaires de mise en œuvre des activités des piliers 2 et 3 seront tenus d'intégrer le genre dans leurs activités et montrer les résultats et les impacts atteints en matière de genre en se basant sur les indicateurs. La planification des activités des piliers 2 et 3 prendra en compte des activités ciblant les femmes. Afin de s'assurer que les activités de l'action n'exacerbent pas les inégalités et les déséquilibres de pouvoir ou créent des difficultés supplémentaires ou des risques de violence pour les femmes. Les hommes seront impliqués de manière constructive au niveau de la communauté et des ménages afin de créer un environnement propice aux moyens de subsistance des femmes.

La planification des activités des piliers 2 et 3 tiendra également compte de la charge de travail des femmes et inclura des activités visant à réduire le travail non rémunéré des femmes. En lien avec les objectifs de l'action les activités viseront à améliorer la résilience des femmes. Les femmes seules chefs de ménage seront notamment ciblées prioritairement. Les composantes de cohésion sociale adresseront les tensions intercommunautaires et basé sur le genre à travers les activités de médiation mises en œuvre de manière transversale pendant le projet.

4.5.1 Environnement

Dans le cadre des projets hydraulique du pilier 1 des études spécifique d'impact environnemental et social seront menés pour évaluer les impacts du projet sur l'environnement (prélèvements dans les aquifères, présence des moteurs diesel, augmentation du volume des eaux usées produites à rejeter dans le milieu, gestion des boues de latrines, risques humains et sociaux liés aux travaux, etc.). Ces études aboutiront à la mise en place de Plan de Gestion Environnementale et Sociale à inclure dans la gestion des projets.

Les partenaires de mise en œuvre des activités du pilier 2 et 3 seront tenus d'intégrer des modalités de gestion durable des ressources naturelles ayant des avantages environnementaux mesurable. Dans le cadre de l'activité il est conseillé de proposer des activités à forts potentiels agro écologiques et de lutte contre la désertification.

4.5.3 Renforcement des capacités locales

Le Renforcement des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des OSC locales est au cœur de l'action et des activités du pilier 2 et 3. De ce fait, les organisations sociales et communautaires, la société civile ainsi que les acteurs institutionnels présents dans la zone devront être les principaux interlocuteurs pour la priorisation et la mise en œuvre des activités.

Les acteurs locaux seront responsabilisés dans l'exécution des actions, leurs capacités de gestion des services sociaux de base et des infrastructures économiques seront également accompagnées.

L'action propose de réduire à terme la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire en renforçant l'autonomisation de ces acteurs. Dans ce cadre, un travail de valorisation et consolidation des acteurs des territoires ciblés en favorisant dialogue et engagement, et renforçant leurs capacités suivant les compétences et rôles de chacun. Ce travail permettra un leadership pour la pérennité des actions et l'enclenchement de mécanismes de plus long terme.

4.5.4 Redevabilité et Do no Harm

Le principe de Do No Harm (Ne pas nuire) est placé au cœur de l'intervention et sera systématiquement pris en compte lors de la planification des activités.

Les mesures de prévention des effets négatifs involontaires pourraient être abordées dans le cadre de mécanisme de réponse aux plaintes mise en œuvre dans le cadre des activités du pilier 2 en particulier. Ce mécanisme est en ligne avec les normes humanitaires fondamentales de qualité et de redevabilité (CHS).

Le mécanisme de gestion des plaintes permet aux parties prenantes, allant des participants au projet et des communautés dans lesquelles ils vivent, des partenaires locaux, du gouvernement local au personnel concerné, de soulever des questions sur la qualité des activités, y compris le processus de ciblage (ciblage de bénéficiaire et géographique) la mise en œuvre du projet; le comportement du personnel; et l'utilisation des ressources.

4.5.4 Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important ¹	Objectif principal ²
Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

¹ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

² Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	---	--------------------------

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalité de mise en œuvre

- **Pilier 1 :**

- ✓ **Mauritanie :** 10M€ apportées en co-financement par l'AFD
- ✓ **Mali :** 5 M€ en gestion directe par un avenant au Contrat de Services T05-EUTF-SAH-ML-10-01 avec GIZ IS pour la mise en œuvre du PROJES
- ✓ **Burkina Faso :** 5 M€ en Gestion directe à déterminer
- ✓ **Niger :** 8 M€ en gestion indirecte par une convention de délégation avec l'agence de coopération LUXDEV
- ✓ **Tchad :** 6M€ en gestion directe par attribution de subventions à des ONG

- **Piliers 2 et 3 :**

- ✓ **Gestion directe par des subventions à des ONGs** sélectionnées sur leur capacité à déployer leurs activités rapidement et en lien avec les autorités nationales et locales.
- ✓ **Gestion directe** par une subvention de 5 M€ à l'ONG HD pour le projet Médiation agro-pastorale au Sahel

- **Assistance technique pour coordination transversale au SPG5:**

- ✓ **Gestion directe par un contrat de service**

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est d'une durée estimative de 48 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 1 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Les ONG pourront s'organiser en consortia et définir dans leurs propositions, de façon rigoureuse, la complémentarité interne à chaque consortium (zones géographiques, types d'activité, ciblage) et externe vis-à-vis les initiatives prévues ou déjà en cours financée via le FFU ou d'autres partenaires.

La Commission européenne se réserve le droit de faire appel à une assistance technique à travers un contrat de service pour assurer la coordination, la cohérence, le partage de connaissances et le suivi général de l'action.

5.4. Budget indicatif MEUR¹

Volet	<i>Demandes du G5 Sahel</i>	Contribution FFU	Co-financement Alliance	Total MEUR
Pilier 1	38.5	24	10	34
Mauritanie	15	0	10 (AFD)	10
Mali	4.5	5	0	5
Burkina Faso	3	5	0	5
Niger	10	8	0	8
Tchad	6	6	0	6
Pilier 2 et 3	20	71 349 096,41²	0	71 349 096,41
Coordination transversale (inclus communication, évaluation et audit)	-	3	-	3
Total de l'action	<i>58 500 000</i>	98 349 096,41	10 000 000	108 349 096,41

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La Gouvernance du Programme d'Urgence du PIP se déclinera à trois niveaux afin de prendre en compte le niveau régional du G5 et considérer les fonctions de pilotage opérationnel et de conseil stratégique de l'action.

- 1) **Un Comité de pilotage global** se déroulera à un niveau régional en présence du Secrétariat Permanent du G5, de l'Union européenne et l'Alliance Sahel et les Partenaires Techniques et Financier impliqués dans la mise en œuvre, LuxDev, GIZ, AFD (cette liste pourra être adaptée en fonction des contributions).
- 2) **Un Comité de pilotage** qui se tiendra au niveau national et aura une vocation opérationnelle. Il se déroulera en présence des Ministères de tutelle de chacun des pays du G5, des Partenaires Techniques et Financiers et de l'Union européenne.
- 3) **Un Comité de pilotage opérationnel** d'envergure locale (lié aux régions d'implantation) aura une vocation plus pratique, en associant les décideurs locaux.

Ce programme repose sur une approche intégrée et multisectorielle des trois volets de l'action de manière à atteindre les résultats et objectifs poursuivis, le tout en lien avec le Secrétariat Permanent, les partenaires locaux, les autorités nationales, régionales et locales et leurs services techniques afin d'activer concrètement, de manière progressive et avec une approche opérationnelle les différents plans d'actions nationaux des secteurs concernés.

Des mécanismes de coordination spécifiques à l'action et réunissant les ONGs retenus, seront développés et mis en place en vue d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités.

¹ Ce tableau représente les données budgétaires suite aux contributions additionnelles aux piliers 2 et 3 (28.349.096,41 EUR) réalisées après le Comité Opérationnel du 19 novembre 2018

² Montant initial: 43 MEUR

Ce besoin de coordination découle d'une ambition de capitaliser les acquis des partenaires et de permettre des économies d'échelle, tout en assurant la coordination des activités entre les différents opérateurs et l'harmonisation des outils et modalités de mise en œuvre. Des indicateurs de suivi communs permettront d'évaluer l'efficacité de chaque projet ainsi que la valeur ajoutée d'une approche multisectorielle en termes d'impact, en complémentarité avec les autres outils de financements internes à la Commission Européenne et les autres bailleurs. Ces mécanismes et assureront l'implication de l'Union européenne, des autorités publiques et des bénéficiaires finaux du projet.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires de mise en œuvre. À cette fin, ils devront établir des systèmes de suivi interne, technique et financier permanents. Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par les organisations

Les partenaires de mises en œuvre doivent prévoir des évaluations pour chacun des projets financés par le biais de cette Décision. A ce titre un cadre d'évaluation des activités sera assorti d'indicateurs de résultats pertinents pour chaque composante, servant de base à l'évaluation des progrès.

Les partenaires de mise en œuvre contractés devront prévoir des vérifications de dépenses régulières réalisées par un auditeur agréé par la Commission européenne. Les démarches de revue, systématisation et capitalisation financées sur les fonds de chaque contrat sont

encouragées, mais elles devront se faire dès leur conception en coordination avec la Commission européenne.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité pour chacun des contrats qui seront financés dans le cadre de cette décision. Un plan d'action commun sera établi afin d'assurer une identité propre au programme.

Les partenaires locaux et les collectivités territoriales seront mis en avant au niveau local, et une communication minimale (« *low profile* ») auprès des acteurs institutionnels sera réalisée, dans le but de ne pas menacer les bénéficiaires et de compromettre les réalisations du programme dans les zones sensibles. Au niveau national, une communication classique par voie médiatique sera réalisée. La capitalisation pourra donner lieu à la production de support papier et/ou vidéo.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	X
Appui au développement des zones de croissance économique	X	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	X	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	X	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	X	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	X	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	X	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	X
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>